

Communiqué de presse
Mardi 21 janvier 2020

La réforme de l'accès aux études de santé Un modèle strasbourgeois original et ambitieux

Se différenciant du modèle national, l'Université de Strasbourg crée en septembre 2020 une Licence Sciences pour la Santé (SPS), avec une majeure en santé et une mineure au choix parmi 11 disciplines. La première année de cette licence SPS, qui remplace la Paces, préparera à l'admission en études de médecine, maïeutique, odontologie et pharmacie, ainsi que kinésithérapie, ergothérapie et psychomotricité. Les futurs étudiants peuvent formuler leurs vœux sur Parcoursup à partir du 22 janvier.

Le décret publié le 4 novembre 2019 précise les modalités réglementaires de la réforme de l'accès aux études de santé – et en particulier du premier cycle –, annoncée par le gouvernement en septembre 2018. Le cœur de la réforme vise à supprimer le *numerus clausus* et à remplacer la Première année commune aux études de santé (Paces), créée en 2009, par un Parcours d'accès spécifique santé et une Licence avec une option accès santé (mineure santé, majeure d'une autre discipline). Une grande autonomie étant laissée aux établissements dans l'application de la réforme, l'Université de Strasbourg a travaillé activement à concevoir et concrétiser un modèle pédagogique à la fois ambitieux et original. Celui-ci prend le contrepied du modèle national en **créant une Licence mention Sciences pour la santé (SPS), avec une majeure en santé et une mineure au choix parmi 11 disciplines.**

Réuni autour des trois vice-présidents Benoit Tock (Formation), François Gauer (Transformation numérique et innovations pédagogiques) et Pascale Bergmann (déléguée Réussite étudiante), un groupe de travail intégrant les **13 composantes concernées au sein de l'université** a travaillé durant de nombreux mois pour imaginer les modalités de cette réforme. La transformation des études de santé vise ainsi à mieux former, mieux orienter et mieux insérer les futurs professionnels de la santé.

La Licence Sciences pour la Santé a pour objectifs :

- de favoriser la réussite du plus grand nombre d'étudiants, qu'ils poursuivent en santé ou dans une autre discipline ;
- de donner une première formation en sciences de la santé ;
- de préparer à l'admission en études de médecine, maïeutique, odontologie et pharmacie ;
- de faciliter une poursuite d'études, en santé ou hors santé, pour les étudiants qui n'auraient pas été admis en médecine, maïeutique, odontologie ou pharmacie. Les passerelles entre les filières seront donc favorisées.

Pourquoi cette réforme ?

Déjà réformées en 2009 avec la création de la Paces, les études de santé sont jugées inadaptées aux évolutions démographiques et sociales actuelles. Elles valorisent les candidats résilients au bachotage ou matheux, peu les qualités humaines et la motivation.

Avec cette réforme, l'objectif poursuivi est double : **diversifier le profil des étudiants** recrutés et **favoriser le bien-être et la réussite des étudiants** en santé. Avec les modalités actuelles, le taux de réussite est de seulement 40 % sur deux ans : trop de bacheliers, qui malgré leur travail et leurs qualités n'ont pas réussi à intégrer les études de santé, se retrouvent à un niveau « bac » après une voire deux années d'études supérieures.

Quelle originalité strasbourgeoise ?

En imaginant l'accès au DFG2¹ par le biais d'une licence Sciences pour la Santé, l'Université de Strasbourg a fait le choix d'un dispositif original, différent des choix posés par la plupart des autres universités. L'Unistra a voulu éviter la concurrence entre des licences accès santé et un portail d'accès santé. Elle a également voulu insister pour que **les disciplines de santé soient, dans tous les cas, des enseignements considérés comme majeurs**.

À Strasbourg, le projet est bien celui d'une licence « sciences pour la santé », parce que les étudiants qui y viendront auront un objectif premier : intégrer médecine, maïeutique, odontologie ou pharmacie. Ils étudieront néanmoins une autre discipline, non seulement pour enrichir et diversifier leurs connaissances, mais aussi pour élargir leurs possibilités de poursuites d'études.

Dans le respect des textes réglementaires, l'Université de Strasbourg a voulu insister en particulier sur :

- **l'égalité des chances à l'accès à cette année préparatoire** (1^{re} année de la licence Sciences pour la Santé) ;
- **l'égalité des chances à l'admission en DFG2** ;
- **l'égalité des chances à la réussite de la 2^e année**, que celle-ci soit en DFG2 ou en 2^e année de licence ;
- la **cohérence entre une année préparatoire aux études de santé, et les études de santé elles-mêmes**, qui sont des études fondamentalement scientifiques.

« Choisir de mettre en place un parcours unique nous a paru important pour rappeler notre attachement à l'égalité des chances », souligne Benoit Tock, vice-président Formation.

Comment s'inscrire ?

Dès le 22 janvier 2020, sera proposée sur la plateforme Parcoursup la possibilité de formuler un vœu pour intégrer la première année de la nouvelle licence SPS, comme pour les autres licences. Un seul vœu valant pour l'ensemble des parcours ne sera pas possible. Il faudra donc faire un vœu pour chacun des parcours souhaités (dans la limite de 10 vœux). Chaque parcours possède sa propre capacité d'accueil : il est donc conseillé de faire des vœux sur plusieurs parcours.

Quels parcours privilégier ? Ceux qui correspondent le mieux à ses points forts, à ses centres d'intérêt : ne pas oublier que l'admission en médecine, maïeutique, odontologie ou pharmacie se fait sur la base de la réussite en 1^{re} année (qui comporte aussi bien des disciplines « santé » que d'autres disciplines) et, éventuellement, de la réussite à des épreuves transversales.

Privilégier aussi les disciplines que l'on aurait envie de poursuivre en 2^e année, en cas d'échec à l'admission en DFG2.

¹ DFG2 : la 2^e année du Diplôme de Formation Générale correspond au début des études propres à la médecine, la maïeutique, l'odontologie et la pharmacie, après l'admission.

Admission en 1^{re} année de Licence SPS

Parcoursup ouvre en principe la candidature à tous les lycéens de terminale, quelle que soit l'académie dans laquelle ils auront obtenu leur bac. Cependant, le rectorat fixera un pourcentage maximal d'admission de bacheliers d'une autre académie que celle de Strasbourg ; ce pourcentage n'est actuellement pas connu.

Les enseignements

La 1^{re} année de la licence Sciences pour la Santé sera organisée autour de trois ensembles d'enseignements.

L'ensemble « santé » comprendra des enseignements de biologie, mathématiques, physique et chimie, afin de permettre aux étudiants admis en DFG2 de poursuivre et réussir leurs études de santé. Cet ensemble comptera pour 25 ECTS².

L'ensemble « transversal » comprendra des enseignements de méthodologie du travail universitaire, de sciences humaines et sociales en lien avec la santé, de langue vivante, afin notamment de préparer les étudiants aux épreuves d'admission en DFG2. Il comptera pour 14 ECTS.

L'ensemble « discipline hors santé » comprendra des enseignements d'une autre discipline, celle qui correspondra à l'intitulé du parcours dans lequel l'étudiant sera inscrit. Il comptera pour 21 ECTS. Cet ensemble disciplinaire devra permettre à l'étudiant qui n'est pas admis en 2^e année de santé mais qui a validé son année et obtenu une moyenne d'au moins 10/20 à cet ensemble disciplinaire, de poursuivre en L2 dans la mention correspondant au parcours validé.

Les ensembles « santé » et « transversal » seront communs à l'ensemble des étudiants de la mention « Sciences pour la Santé ». L'ensemble « discipline hors santé » sera propre à chacun des 11 parcours de la mention. La mise en œuvre de la réforme au sein de l'Université de Strasbourg permet ainsi **une meilleure formation en santé dès la L1**.

Et après la L1 SPS ?

→ Choix de la filière santé

Les étudiants inscrits en 1^{re} année de la licence « Sciences pour la Santé » devront déposer dès le début de l'année un dossier de candidature pour chacune des filières de santé (médecine, maïeutique, odontologie, pharmacie) pour laquelle ils souhaitent être candidats.

→ Admission en DFG2

A l'issue de cette première année, le concours de fin d'année est supprimé. Ce sont les résultats obtenus en première année qui permettent d'accéder, en deuxième année, au Diplôme de formation générale (DFG2) santé - médecine, maïeutique, odontologie, pharmacie. Les étudiants qui auront obtenu les meilleurs résultats seront admis d'office.

Ceux qui auront de bons résultats présenteront un second groupe d'épreuves, à l'oral.

A noter : le numerus clausus national (nombre de places limité à l'admission aux études de santé) est **supprimé**. Cela ne signifie pas pour autant qu'il est mis fin à la sélection. L'accès au DFG2 est conditionné à la réussite d'épreuves, et le nombre de places est contingenté : une capacité d'accueil pour chacune des filières de médecine, maïeutique, odontologie et pharmacie à l'Université de Strasbourg sera fixée par le président de l'université, en lien avec l'Agence régionale de la santé.

² ECTS : European Credits Transfer System. Les ECTS représentent le temps de travail étudiant : une année de licence correspond à 60 ECTS.

→ Passage en L2 SPS, autre L2, redoubler ou se réorienter

Les étudiants qui auront réussi la première année, mais n'auront pas été admis en DFG2, pourront poursuivre en L2 SPS ou poursuivre en 2^e année de la licence correspondant au parcours qu'ils auront suivi en 1^{re} année (sous réserve d'avoir obtenu la moyenne dans l'ensemble d'enseignements « Discipline hors santé »). Ils pourront également se réorienter vers une autre formation.

Les étudiants qui n'auront pas réussi la 1^{re} année de la licence « Sciences pour la Santé » pourront, au choix :

- redoubler la 1^{re} année de la licence « Sciences pour la Santé » (à condition d'avoir obtenu une moyenne supérieure à un seuil minimal) ;
- se réorienter en 1^{re} année d'une autre formation à l'Université de Strasbourg ou dans un autre établissement d'enseignement supérieur via Parcoursup.

Possibilité de passerelle entre filières

Candidature des étudiants ayant 120 ECTS : des places spécifiques d'accès à la DFG2 sont réservés pour les étudiants ayant validé 120 ECTS. Les étudiants concernés, à la date des épreuves orales d'admission, déposeront en octobre 2020 un dossier de candidature pour chacune des filières des études de santé pour laquelle ils désireront candidater.

En complément, le dispositif actuel de l'alter-Paces (expérimentation débutée en 2015-2016) est maintenu pour l'année 2020-2021 : il s'agit du dispositif d'admission sans concours en 2^e année des études médicales, odontologiques, pharmaceutiques ou maïeutiques.

Candidature des étudiants ayant 180 ECTS ou plus : pour l'année 2020-2021, les étudiants n'ayant pas été admis via l'alter-Paces l'année précédente et n'ayant jamais été inscrit en Paces, pourront présenter leur candidature.

Et la suite de la réforme ?

La réforme du 1^{er} cycle va se poursuivre « en cascade » : pour la licence SPS, les années suivantes vont être créées l'une après l'autre (L2 en 2021, L3 en 2022). Les débouchés de cette formation devront encore être précisés. Pour le DFG2, comme le tronc commun de la L1 évolue, il va aussi falloir répercuter les modifications de la formation dans les années suivantes.

Les étudiants actuellement en Paces et qui échoueraient seront autorisés, l'année prochaine, à redoubler dans une Paces spécialement faite pour eux. Un nombre de places en DFG2 leur sera réservé. Il sera fixé conjointement par les Ministères en charge de l'Enseignement supérieur et de la santé.

Quels enseignements de spécialités choisir au lycée ?

Un des objectifs de la réforme est d'élargir le profil des étudiants, et par la suite, celui des professionnels de la santé. Toutefois, les études de santé resteront des études scientifiques.

Les spécialités de sciences de la vie et de la terre, de physique-chimie ou de mathématiques pourraient donc être privilégiées par les lycéens qui se destinent aux études de santé, mais cela, sans exclusive.

Un dispositif d'information de l'Unistra

Afin de répondre à toutes les questions, l'Université de Strasbourg met en œuvre un dispositif d'information spécifique sur la réforme de l'accès aux études de santé :

- une page web intégrée au site de l'Unistra qui centralise toutes les informations sur la réforme strasbourgeoise : [accès-etudes-sante.unistra.fr](https://www.unistra.fr/etudes-sante)
- une adresse mail générique pour renseigner le public : accès-etudes-sante@unistra.fr
- une plaquette à diffuser lors des salons et journées d'information
- la diffusion d'un document auprès des personnels enseignants et administratifs de l'université amenés à renseigner les lycéens et leurs parents sur la réforme.

Dates à retenir

L'Université de Strasbourg invite les lycéens et leurs parents à venir s'informer sur son offre de formation post-bac et Parcoursup.

- **Réunion d'information** sur la mise en œuvre de la réforme de la première année des études de santé
Lundi 27 janvier 18h-20h, amphi Ortscheidt, bâtiment Escarpe, 4 rue Pierre Montet, campus Esplanade.
Entrée libre.
- **Journées des Universités et des formations post-bac** (JU)
jeudi 30 et vendredi 31 janvier 2020 : <http://www.ju-strasbourg.fr>
- **Journée portes ouvertes** (JPO)
Samedi 7 mars 2020 : www.jpo.unistra.fr

Contact presse : Christine Guillot 06 80 52 01 82 christineguillot@unistra.fr